



Conseil de sécurité

CS/8782

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil de sécurité

5493^e séance – matin & après-midi

CONSEIL: ISRAËL ACCEPTE LA CRÉATION D'UN COULOIR HUMANITAIRE AU LIBAN ET ANNONCE LA POURSUITE DE SES OPÉRATIONS « TANT QUE NE CESSERA PAS LA TERREUR »

La libération des soldats israéliens, le désarmement du Hezbollah et le rétablissement de l'autorité du Liban sur son territoire, cités comme conditions préalables à un cessez-le-feu durable

«Israël vient d'accepter la création d'un couloir humanitaire au Liban», a déclaré aujourd'hui le représentant israélien au Conseil de sécurité qui examinait le rapport de la mission politique que le Secrétaire général a dépêché, le 13 juillet, au Caire, au Liban et en Israël. « Les efforts des médiateurs pour obtenir la libération des soldats israéliens n'ont pas eu les résultats escomptés et Israël poursuit ses opérations militaires à Gaza et au Liban », a admis le Chef de la mission et Conseiller spécial du Secrétaire général.

Un cessez-le-feu durable ne pourrait venir que d'un cadre politique qui rétablirait la confiance entre Israël et le Liban, supprimerait la menace que représente le Hezbollah pour Israël et garantirait le respect, de tous les Libanais et de tous les pays voisins, de la souveraineté du Gouvernement libanais et de son contrôle sur l'ensemble de son territoire, a souligné le Conseiller spécial du Secrétaire général, dont la justesse d'analyse a été reconnue par plusieurs de la cinquantaine de délégations qui ont pris la parole.

Le Conseiller politique du Secrétaire général a transmis le message du Premier Ministre libanais sur son incapacité de négocier un cessez-le-feu puisqu'il n'est pas impliqué dans les attaques du Hezbollah contre Israël que son Gouvernement a d'ailleurs dûment condamnées. Le Premier Ministre libanais a aussi indiqué que toute action visant à mettre fin à la crise nécessitera un consensus national et devra comprendre des solutions aux « questions essentielles » telles que celle des fermes de Chebaa.

Deux semaines après le déclenchement des opérations israéliennes au Liban, on dénombre plus de 300 morts et plus de 1 000 blessés, sans compter la destruction des infrastructures publiques, des logements, des routes, des ponts et des réserves de carburant, a indiqué le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Les hôpitaux sont submergés et quelque 150 000 ressortissants d'une vingtaine de pays attendent d'être évacués.

L'UNICEF, le HCR, le PAM, et l'OMS sont à pied d'œuvre mais dans des conditions extrêmement difficiles qui ont conduit OCHA et le PNUD à déployer des équipes de soutien. Un appel de fonds d'urgence devrait être lancé lundi prochain, a indiqué le Coordonnateur des secours d'urgence, avant d'annoncer son départ, dès cet après-midi, pour le Liban et Gaza.

Aux appels répétés au cessez-le-feu, lancés, entre autres, par le représentant du Liban et l'Observateur de la Palestine, et relayés par de nombreuses délégations, le représentant d'Israël a opposé la position de son Gouvernement qui est de ne pas mettre fin à ses opérations tant que ne cessera la terreur, orchestrée par le Hezbollah et le Hamas, et parrainés, a-t-il aussi dénoncé, par la Syrie et l'Iran. Il n'est pas possible de négocier un cessez-le-feu inconditionnel avec des organisations terroristes qui ne reconnaissent même pas à Israël le droit d'exister, a renchéri le représentant des États-Unis.

Répondant à ces propos, le représentant de la France a souligné que si l'approche purement incitative que le Conseil a essayée avec la résolution 1559 n'a pas produit les effets escomptés, il ne peut néanmoins y avoir de solution militaire à la crise. Il s'est félicité de ce que les six propositions présentées hier par le Secrétaire général soient proches des idées que la France avait développées. Il a appelé le Conseil à faire face à ses responsabilités et à engager dans les meilleurs délais la mise au point d'une résolution offrant le cadre d'un règlement durable de la crise.

La proposition concernant le déploiement d'une nouvelle force internationale du côté libanais de la Ligne bleue a suscité des doutes au sein de la délégation américaine. Une telle force serait-elle capable de faire face au Hezbollah et d'aider le Liban à élargir son autorité sur son territoire, s'est demandé le représentant des États-Unis, en s'interrogeant aussi sur la pertinence d'une telle opération alors que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), dont le mandat expire le 31 juillet, est dans la région depuis 28 ans.

Le représentant américain s'est plutôt tourné vers l'Iran et la Syrie pour les exhorter à rechercher la paix avec Israël et à cesser de manipuler les organisations terroristes. Ces accusations, que le représentant iranien a qualifiées « d'écran de fumée », n'ont aucun fondement, a rétorqué celui de la Syrie qui a rappelé la coopération de son pays avec l'ancienne administration américaine, en matière de lutte contre le terrorisme.

En l'état actuel, le processus de paix au Moyen-Orient est mort, a-t-il estimé, en demandant aux Nations Unies de reprendre l'initiative. Compte tenu de l'échec de tous les autres processus de paix, le Conseil des Ministres de la Ligue des États arabes, qui s'est réunie, le 15 juillet, a appelé à la convocation d'une réunion de haut niveau pour examiner de façon globale le conflit entre Israël et la Palestine, a rappelé l'Observateur de la Ligue.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

Déclarations

M. VIJAY NAMBIAR, Conseiller spécial du Secrétaire général et Chef de l'équipe de médiation dépêchée par le Secrétaire général au Moyen-Orient, a rendu compte du périple de sa mission en Égypte où elle a rencontré, entre autres, plusieurs Ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes. La mission s'est ensuite rendue au Liban où les autorités ont indiqué leur frustration face à la portée des actions militaires israéliennes. Ils se sont montrés incrédules devant des actions qui ne peuvent qu'aider le Hezbollah et radicaliser l'opinion publique. Le Premier Ministre libanais a fait remarquer qu'il n'était pas en mesure de négocier un cessez-le-feu puisqu'il n'était pas impliqué dans les attaques du Hezbollah qu'il a d'ailleurs dénoncées. La mission s'est enfin rendue en Israël où elle a rencontré plusieurs personnalités dont le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères. Tous ont souligné la responsabilité du Hezbollah dans le lancement du conflit grâce à l'aide de la Syrie et de l'Iran. Ils ont promis que les opérations militaires se poursuivront jusqu'à ce que le Hezbollah soit mis en état de nuire. Cette fois, ont-ils souligné, Israël n'est pas prêt à négocier, mais fait tout pour épargner les vies humaines.

À ce stade, a estimé le Conseiller spécial, le premier objectif est de mettre fin aux hostilités, en commençant par la libération des soldats israéliens. Le second objectif doit être de développer les éléments d'un cadre politique pour ouvrir la voie à un cessez-le-feu. Un ensemble de mesures de confiance doit être établi pour mettre fin à la menace que constitue le Hezbollah et assurer le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. Le cessez-le-feu ne peut être décrété hors d'un cadre politique, a souligné le Premier Ministre libanais, qui a prévenu que toute mesure nécessite un consensus au sein du Gouvernement. Tout processus pour réaffirmer la souveraineté du pays, a-t-il aussi dit, doit viser à régler la question des fermes de Chebaa. De son côté, Israël a réclamé la libération sans condition des soldats et l'arrêt immédiat des tirs de roquettes.

Hormis la crise humanitaire et sécuritaire qui affecte Gaza, a poursuivi le Conseiller spécial, le Président Abbas a insisté sur la nécessité d'une sortie de crise politique. Le Président palestinien s'est montré particulièrement préoccupé par le fait que la crise au Liban participe à la tentative des extrémistes non palestiniens de prendre l'initiative dans la question palestinienne. Il a jugé important de dissocier les deux crises et d'examiner les questions sur la base de leur mérite. Le Président Abbas a aussi jugé important que la communauté internationale aide les parties à développer un cadre politique crédible qui ouvrirait la voie à une paix globale au Moyen-Orient dont l'absence, a reconnu le G-8 lors de son récent Sommet à Saint-Petersbourg, est à l'origine des problèmes de la région.

M. JAN EGELAND, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, a demandé la fin immédiate des hostilités, qui ont déjà causé la mort de trop de civils, en particulier d'enfants. Alors que le conflit au Liban entre dans sa deuxième semaine, plus de 300 blessés ont été tués et plus d'un millier ont été blessés, sans compter la destruction des infrastructures publiques et des logements, des routes et des ponts, des réserves de pétrole. L'ampleur de l'offensive israélienne complique en outre l'action des organismes humanitaires, qui ont du mal à parvenir jusqu'aux populations en détresse, a fait observer M. Egeland. Dans les villes, les hôpitaux sont submergés par le nombre de blessés et affectés par des coupures incessantes de courant. Les difficultés d'accès à l'eau potable sont également préoccupantes. Les chiffres ne sont qu'indicatifs, mais il y a peut-être encore 150 000 étrangers au Liban, ressortissants d'une vingtaine de pays.

Évoquant ensuite l'action des organismes humanitaires, le Secrétaire général adjoint a indiqué que l'UNICEF avait renforcé sa capacité au Liban, et qu'il évalue actuellement la situation sur le terrain et offre des articles de secours de base. Le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) contrôle les flux de réfugiés près de la frontière, redirigeant la population en fuite vers des refuges situés dans les zones montagneuses. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a, pour sa part, obtenu des fonds qui lui permettront de distribuer des vivres dans la région. Les menaces à la santé sont suivies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en mettant l'accent sur les zones et les populations civiles les plus fragiles, comme les personnes déplacées. L'OCHA et le PNUD, quant à eux, ont déployé sur le terrain une équipe de soutien.

Le Secrétaire général adjoint a de nouveau lancé un appel aux parties au conflit pour qu'elles respectent les dispositions du droit international humanitaire et ménagent des corridors pour permettre aux personnels humanitaires de pouvoir circuler librement et d'atteindre les populations qui nécessitent une aide d'urgence. À cette fin, nous avons déjà recensé des points de consolidation du fret et désigné des contacts pour discuter de cette question, a-t-il indiqué. Lundi, nous lancerons un appel d'urgence en faveur du Liban. À la demande du Secrétaire général, je vais me rendre cet après-midi au Liban pour évaluer la situation sur le terrain, avant de me rendre à Gaza, a déclaré M. Egeland, qui a annoncé qu'il ferait rapport vendredi prochain au Conseil de sécurité.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine, a déclaré que le rejet de la résolution présentée la semaine dernière par le Qatar avait accordé une immunité à Israël pour poursuivre son offensive à Gaza et au Liban. Il a dénoncé les assauts répétés et l'usage disproportionné de la force militaire par la puissance occupante, qui ont fait plus d'une centaine de victimes palestiniennes, dont 16 enfants, et plus de 300 blessés. La communauté internationale doit condamner de tels actes illégaux et enjoindre Israël à cesser les violations des obligations qui lui incombent en vertu du droit international, en particulier la quatrième Convention de Genève. Rappelant que la protection des civils était une priorité, l'Observateur a déclaré que des mesures devaient être prises pour faire traduire en justice les auteurs de ces crimes, sans quoi la culture de l'impunité se poursuivra de manière désastreuse. M. Mansour a également fait état des destructions de biens et de propriétés palestiniennes perpétrées par les forces israéliennes. Insistant sur le fait que la paralysie du Conseil de sécurité, due au vote négatif d'un membre permanent, légitimait l'action d'Israël, il a rappelé à ses membres que les atrocités commises par ce pays l'avaient été contre une population sans défense qui devrait être placée sous la protection internationale.

L'Observateur de la Palestine a donc réitéré qu'il était du devoir du Conseil de sécurité d'agir immédiatement et de mettre fin à la dangereuse détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé. Le Conseil ne peut rester passif face à une agression militaire d'une telle ampleur, a-t-il poursuivi, ajoutant qu'il devait demander la fin immédiate des hostilités et le retrait des troupes israéliennes vers les positions qu'elles occupaient avant l'offensive contre Gaza. En outre, le Conseil doit exiger d'Israël la libération de tous les responsables palestiniens démocratiquement élus détenus depuis le 28 juin 2006, a conclu M. Mansour.

L'Observateur de la Palestine vient de faire une description surréaliste de la situation, a commenté M. DAN GILLERMAN (Israël). Il a reproché à l'orateur palestinien d'avoir soigneusement évité de mentionner l'enlèvement des soldats israéliens et des tirs de roquettes par le Hamas, ainsi que le retrait de Gaza par Israël. Il est absurde, dans ce contexte, de continuer à qualifier Israël de puissance occupante, a ajouté le représentant, en dénonçant le cynisme avec lequel les autorités palestiniennes ont choisi le terrorisme. De même, en parlant du Liban, a encore accusé le représentant, l'Observateur de la Palestine n'a pas mentionné l'enlèvement de soldats israéliens et les tirs de roquettes. Le Conseil mérite mieux, a-t-il dit, en estimant que la semaine qui vient de s'écouler n'a montré qu'une seule chose: la puissance de feu que le Hezbollah s'est constitué au Liban.

Le monde a vu comment le Hezbollah a pu pénétrer la société libanaise et le Conseil a compris combien il avait raison de demander le désarmement de l'organisation terroriste. Le terrorisme a occupé, ravagé, violé et pillé le Liban, a-t-il dit. Le Gouvernement du Liban, pour des raisons qui lui appartiennent, a choisi le conflit contre Israël au lieu d'extirper le cancer qui se répand dans son corps et son esprit. Rappelant les attaques du Hezbollah dans les villes israéliennes de Haïfa, de Nahariya, de Tibériade et de Safed ou encore de Nazareth, « la ville de Jésus », le représentant a rappelé les propos mêmes de l'Ambassadeur du Liban aux États-Unis qui a déclaré: « il est impossible de distinguer les membres du Hezbollah des civils libanais. Le Hezbollah est partout au Liban et est devenu une partie intégrante de la société libanaise ».

Refusant toute réalité à une prétendue branche politique du Hezbollah, le représentant a estimé qu'au Parlement comme dans les montagnes du Sud-Liban, les membres du Hezbollah travaillent au même objectif. Le représentant a, à ce stade, fait part de l'accord de son pays à l'ouverture d'un corridor humanitaire qui, a-t-il prévenu, n'apportera qu'une accalmie provisoire. Il a néanmoins promis toute la coopération et la collaboration de son Gouvernement et de son armée. Israël, a-t-il poursuivi, ne mettra pas fin aux hostilités tant qu'on ne cessera pas la terreur. Il a appelé la communauté internationale à lutter contre le terrorisme qui s'est infiltré au Liban et contre ceux qui le parrainent à savoir la Syrie et l'Iran.

Illustrant ses dires, il a invoqué les propos du leader des druzes libanais qui a révélé que l'enlèvement des deux soldats israéliens avait secrètement été planifié à Damas deux jours avant la réunion du G-8 pour détourner l'attention de la communauté internationale de la question du nucléaire iranien. Le représentant israélien a aussi cité Saad Hariri, le fils de l'ancien Premier Ministre assassiné. Ce dernier aurait déclaré que l'appareil de sécurité du Président syrien a encouragé Nasrallah, le chef du Hezbollah, à mettre le feu au Liban qui devient aujourd'hui le champ de batailles d'autres pays qui nous appellent « frères », mais qui ne s'inquiètent aucunement de notre sort.

Le représentant a conclu en demandant la libération immédiate des soldats israéliens par le Hezbollah et les militants du Hamas, le désarmement du Hezbollah et l'élargissement du contrôle du Gouvernement libanais sur toute l'étendue de son territoire, conformément à la résolution 1559 du Conseil de sécurité. Une fois que la terreur sera éradiquée, Israël sera prêt à s'embarquer, en coopération avec le peuple libanais, dans la reconstruction, la renaissance et le développement du pays.

M. NOUHAD MAHAMOUD (Liban) a dénoncé l'usage excessif de la force fait une fois de plus par Israël pour régler ses problèmes avec ses voisins, soulignant que le Liban était victime d'une agression qui dépasse en brutalité toutes les précédentes. Depuis le début de ses opérations militaires il y a dix jours, Israël a détruit les infrastructures du Liban et pris pour cible sa population, ses moyens de subsistance et ses déplacements. Le nombre de morts a maintenant franchi la barre des 300, et l'on compte plus d'un millier de blessés et un demi-million de personnes déplacées, a indiqué le représentant. Des dizaines de milliers d'étrangers ont quitté le pays, ces mêmes étrangers que le Liban avait réussi à attirer ces 15 dernières années après avoir été capable de se reconstruire au lendemain d'un terrible conflit. Face à cette situation, la délégation a réitéré devant le Conseil ses appels à un cessez-le-feu immédiat, sous les auspices des Nations Unies, des pays arabes et autres parties prenantes internationales, et en coopération avec le Gouvernement libanais. Celui-ci demande en outre qu'une pleine responsabilité lui soit accordée pour protéger son pays et ses citoyens en étendant sa souveraineté à l'ensemble de son territoire. Le Liban exige aussi la libération de tous les détenus libanais en Israël et l'application du traité d'armistice convenu dans l'Accord national de Taëf de 1949.

M. Mahamoud a déclaré que son Gouvernement tenait Israël pour responsable de la catastrophe humanitaire et économique qui s'abat aujourd'hui sur le Liban. Son pays, qui n'a épargné aucun effort par le passé pour se relever des assauts répétés et de l'occupation des forces israéliennes, n'en fera pas moins pour contraindre Israël à offrir réparation au peuple libanais pour les dégâts infligés à ses infrastructures et à ses institutions. Il a annoncé que les autorités libanaises avaient déclaré le Liban zone sinistrée, ce qui nécessite le lancement d'un plan d'urgence par les pays arabes et la communauté internationale pour reconstruire ce qui a été détruit par cette agression meurtrière. Le représentant a en conclusion appelé la communauté internationale, qui a la responsabilité de protéger les réalisations du peuple libanais, en soutenant son Gouvernement, à faire face à l'agression israélienne et à choisir la voie de la démocratie.

M. NASSIR AL-NASSER (Qatar) a rappelé que la situation grave au Moyen-Orient avait empiré du fait du recours excessif à la force par Israël à l'encontre du Liban sous le prétexte de la légitime défense. Toutefois, a-t-il indiqué, l'agression militaire israélienne visait essentiellement des cibles civiles, y compris l'aéroport international, des bâtiments résidentiels, des usines, des centrales électriques, des ponts, des autoroutes et même des silos à grains et des maisons de culte, ce qui ne laissait aucun doute sur le fait que l'objectif de cette guerre allait bien au-delà de l'intention déclarée. En une semaine, a-t-il souligné, la campagne israélienne a causé la mort de centaines de personnes, blessant plus d'un millier de civils, déplaçant un demi-million de citoyens, provoquant des souffrances chez le peuple libanais et réduisant à néant une économie émergente qui se relevait d'une longue guerre. Il a précisé que la situation actuelle constituait également une grave menace à la démocratie naissante au Liban et au Gouvernement libanais.

Sa délégation regrette que le Conseil, dont la mission est de maintenir la paix et la sécurité internationales, ait été incapable de mettre un terme au bain de sang libanais, alors que l'agression israélienne à l'encontre du Liban est une violation flagrante de la résolution 1559, qui affirme l'unité, l'intégrité et la souveraineté territoriales du Liban. Le représentant a cependant salué les initiatives engagées par le Secrétaire général, afin d'atténuer la crise dans la région, à savoir l'établissement de contacts personnels, l'envoi d'une mission diplomatique, et la présentation d'un certain nombre de propositions au Conseil, en vue de trouver un règlement à la crise.

M. JOHN BOLTON (États-Unis) a rappelé la volonté de son Gouvernement d'œuvrer pour une paix durable au Moyen-Orient. Il a toutefois indiqué que l'identification d'une solution durable dans la région impliquait une compréhension commune de la véritable cause de la crise: le terrorisme. Pas seulement les organisations terroristes du type Hezbollah et Hamas, mais aussi les régimes qui les soutiennent, c'est-à-dire l'Iran et la Syrie. Après avoir salué le courage des pays de la Ligue des États arabes qui ont condamné le Hezbollah pour sa responsabilité dans le déclenchement des hostilités, les États-Unis ont réaffirmé leur appel à une pleine mise en œuvre de la résolution 1559, en vue d'étendre l'autorité et la souveraineté du Liban à l'ensemble de son territoire. Plusieurs recommandations sont à l'étude pour y parvenir, notamment le déploiement d'une force internationale de stabilisation. M. Bolton a souligné cependant qu'il était indispensable en premier lieu de désarmer le Hezbollah. Les États-Unis sont en effet convaincus qu'il n'est pas possible de négocier un cessez-le-

feu inconditionnel avec une organisation terroriste qui ne reconnaît même pas le droit d'Israël à exister. Revenant sur le déploiement d'une force de stabilisation, le représentant américain a indiqué qu'il était nécessaire de se demander au préalable si une telle force serait en mesure de faire face au Hezbollah et de l'empêcher de se procurer des armes. Quelle serait en outre l'étendue de son mandat pour répondre à la menace militaire posée par le Hezbollah et quelle serait la pertinence d'une telle opération alors que la FINUL était déjà présente dans la région depuis 28 ans? a-t-il ajouté. Enfin, de quelle manière celle-ci aiderait le Liban à rétablir son autorité sur l'ensemble de son territoire?

Évoquant ensuite le soutien apporté par l'Iran et la Syrie au Hezbollah et au Hamas, M. Bolton a appelé Téhéran et Damas à cesser d'intervenir dans la région par le biais d'organisations terroristes et à rechercher une paix durable avec Israël. Sa délégation a également appelé, pour la quatrième fois en 22 jours, la Syrie à arrêter Khaled Meshaal, le dirigeant du Hamas actuellement réfugié en Syrie. Tout en enjoignant Israël à proportionner sa riposte, le représentant a affirmé en conclusion qu'il n'y aucune comparaison possible entre les actes de terrorisme surnois et le droit légitime d'Israël à se défendre.

M. KENZO OSHIMA (Japon) s'est déclaré préoccupé par la détérioration constante de la situation au Moyen-Orient qui a modifié la situation politique, sécuritaire et humanitaire. La communauté internationale, a-t-il voulu, doit appeler à la cessation des hostilités pour protéger les civils. Il faut pouvoir renforcer l'assistance humanitaire et entamer la reconstruction des infrastructures civiles. La création d'un corridor humanitaire mérite tout l'appui du Conseil de sécurité qui doit demander une pleine coopération des Gouvernements libanais et israélien. Le Gouvernement libanais, a encore dit le représentant, doit prendre la tête du processus de reconstruction pour assurer l'appropriation nationale. Lors de ses visites au Moyen-Orient, a-t-il rappelé, le Premier Ministre japonais a annoncé une augmentation de l'assistance humanitaire du Japon qui devrait s'élever à 230 millions de dollars. Il a aussi proposé l'ouverture d'une « fenêtre » pour promouvoir la coopération régionale.

Le représentant a poursuivi, en s'associant à la déclaration du G-8, a appelé Israël à la retenue et à éviter tout acte qui pourrait déstabiliser davantage le Gouvernement libanais. Le G-8 a aussi appelé à la cessation des attaques menées par les extrémistes et à la libération des soldats israéliens. Le représentant s'est dit convaincu que la seule alternative est de travailler à la prospérité mutuelle et à la coexistence. Israël doit faire preuve de retenue et le Président Abbas de leadership, a-t-il insisté avant de plaider pour que le Liban ait tout l'appui requis dans la mise en œuvre de la résolution 1559. Concluant sur l'idée de mettre en place une présence internationale, il a estimé qu'elle devrait être conçue pour accélérer l'application de la résolution 1559 et assurer la stabilité dans la région. Étant donné que la situation actuelle risque d'avoir des répercussions sur la stabilité mondiale, il revient au Conseil de créer les conditions nécessaires à la cessation de la violence, a conclu le représentant, en appuyant les efforts diplomatiques déployés pour désamorcer la crise et réinstaller le calme dans la région.

M. PETER BURIAN (Slovaquie) a rappelé que son pays condamnait les actions et les provocations terroristes menées par le Hamas et le Hezbollah qui ont débouché sur la crise actuelle. À cet égard, son pays a lancé un appel à tous les États pour qu'ils exercent une influence sur le Hezbollah et le Hamas, afin d'assurer la libération des soldats israéliens enlevés et d'arrêter leurs actions terroristes, y compris les tirs de missiles à l'encontre d'Israël. Bien que son pays reconnaisse le droit d'Israël à la légitime défense, afin de lutter contre le terrorisme et ses auteurs, il exhorte Israël à exercer ce droit avec un maximum de prudence et de retenue. Il a également demandé à Israël d'éviter d'avoir un recours excessif à la force et de tout faire pour éviter les pertes en vies humaines innocentes, la destruction des infrastructures civiles et les souffrances accrues de la population civile.

Le représentant a indiqué qu'il était indispensable que le Conseil de sécurité réponde de manière rapide et concrète à l'appel du G-8 en vue de mettre en œuvre de manière pleine et entière les résolutions 1559 et 1680, notamment afin d'aider le Gouvernement libanais à assumer la maîtrise totale de l'intégralité de son territoire et afin de procéder au désarmement de toutes les milices, ce qui, de l'avis de son pays, serait essentiel afin de parvenir à un règlement durable et soutenu et serait une condition préalable importante en vue de stabiliser et de poursuivre le processus démocratique dans ce pays. Dans ce cadre, a-t-il poursuivi, l'idée d'une force de stabilisation mérite un examen et des précisions supplémentaires.

M. LIU ZHENMIN (Chine) a regretté la persistance de la crise au Moyen-Orient, l'offensive israélienne se poursuivant, de même que les attaques à la roquette par le Hezbollah. Il a déclaré que son Gouvernement s'opposait à toute mesure de nature à déstabiliser la région, appelant toutes les parties au conflit à cesser immédiatement les hostilités et d'infliger des souffrances aux populations civiles. Les mêmes parties doivent s'efforcer de permettre aux organismes humanitaires de venir en aide aux populations en détresse, a poursuivi la délégation chinoise. Nous demandons à la communauté internationale de tout mettre en œuvre pour permettre aux parties de conclure un accord de cessez-le-feu dans les meilleurs délais, a insisté M. Zhenmin. Devant le nombre croissant de civils tués et de personnes déplacées, il a demandé aux parties d'honorer les engagements qui leur incombent en vertu du droit international et de permettre au personnel des Nations Unies de circuler librement. Depuis le début de la crise, nous espérons que le Conseil de sécurité répondra aux attentes de la communauté internationale pour mettre fin aux hostilités, a ajouté la délégation chinoise, prévenant que les

conséquences de cette crise risquaient de compromettre les efforts pour une paix durable au Moyen-Orient. Saluant enfin les propositions du Secrétaire général pour y parvenir, la Chine s'est déclarée prête à fournir son aide pour les mettre en œuvre.

M. VITALY CHURKIN (Fédération de Russie) a souligné que le risque de catastrophe humanitaire se précisait chaque jour davantage au Moyen-Orient. La délégation a ensuite estimé qu'il était indispensable de libérer les soldats israéliens capturés. En revanche, si Israël a le droit légitime de se défendre, l'ampleur de sa riposte va largement au-delà de la réaction militaire appropriée face au terrorisme, a-t-il fait observer. Soulignant que le plus important était d'obtenir une cessation immédiate des hostilités, et appuyant l'appel lancé en ce sens par le Premier Ministre libanais, la délégation russe a indiqué avoir dépêché un émissaire dans la région pour faciliter la possibilité d'un règlement diplomatique du conflit.

M. ADAMANTIOS VASSILAKIS (Grèce) a déploré les souffrances qui ont été infligées aux populations civiles, que ce soit au Liban, en Israël ou dans les territoires palestiniens occupés. Il a exhorté les parties concernées à faire preuve de retenue, et a lancé un appel en faveur d'une cessation immédiate des hostilités, afin d'éviter des pertes en vies humaines supplémentaires. Il a souhaité que le personnel des organisations internationales à vocation humanitaire ait pleinement et librement accès au Sud-Liban afin d'évaluer les besoins de la population civile et d'acheminer l'aide humanitaire dont elle a besoin.

Dans l'intervalle, a-t-il souligné, il était indispensable que le Gouvernement libanais reçoive le soutien nécessaire afin de prendre des mesures immédiates et énergiques visant à écarter le risque d'attaques futures du Hezbollah à l'encontre d'Israël, et qu'il y ait une mise en œuvre intégrale des résolutions 1559 et 1680 du Conseil de sécurité, y compris la dissolution et le désarmement de toutes les milices. De même, il a rappelé qu'il était impératif que le Conseil de sécurité agisse immédiatement, car des retards ou des silences supplémentaires ne feraient que nuire à sa crédibilité. Il a rappelé que la Grèce demeurait attachée à un règlement de la question du Moyen-Orient en se fondant sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 242, 338, 1397 et 1515, ainsi que sur le cadre de référence de Madrid et sur le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'existence de deux États, Israël et une Palestine viable et indépendante, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, au sein de frontières internationalement reconnues.

M. OSWALDO DE RIVERO (Pérou) a déploré l'escalade de la violence au Moyen-Orient et la perte de centaines de vies humaines. Il a attribué cette situation à l'agression inacceptable du Hezbollah. Les enlèvements et attaques, dont les similitudes avec ceux du Hamas ne sont pas dus au hasard, ont provoqué une riposte d'Israël qui a le droit de se défendre. Toutefois, a ajouté le représentant, l'exercice de ce droit doit se faire dans le respect des principes de la Charte de l'ONU et du droit international humanitaire qui appellent à éviter un usage excessif de la force. Le Conseil de sécurité doit prendre une action double qui consisterait d'abord à obtenir une trêve humanitaire avant une cessation des hostilités. La deuxième action du Conseil doit être d'obtenir un accord de paix durable qui permette de rétablir la souveraineté du Liban sur l'intégralité de son territoire et de désarmer le Hezbollah et de toutes les forces qui opèrent dans le territoire libanais. Concernant la Palestine, le représentant a souligné que tout accord devra prendre en considération les trois exigences que le Quatuor a présentées au Hamas, à savoir la reconnaissance d'Israël, l'abandon de la violence et l'adhésion à tous les accords précédents. Le représentant a demandé la libération des soldats israéliens détenus par le Hezbollah et les militants du Hamas, et celle des personnalités politiques palestiniennes retenues par Israël. Il s'est aussi prononcé pour le renforcement de la FINUL.

BEGUM KARIM TAJ (République-Unie de Tanzanie) s'est déclarée attristée par la destruction du Liban et de Gaza, qui a déjà provoqué la mort de centaines d'innocents et le déplacement d'un demi-million d'autres. Alors qu'un appel au calme a été de nouveau lancé, nous pensons qu'un plan devrait être mis en place et, à cet égard, la Tanzanie a déclaré qu'elle apportait son soutien aux propositions du Secrétaire général. La délégation a également demandé à ses homologues du Conseil qu'une déclaration présidentielle soit faite. Nous espérons que la demande d'établissement de corridors humanitaires formulée par M. Egeland sera prise en compte par Israël, a poursuivi la représentante, qui a souligné aussi la nécessité de renforcer la FINUL pour la rendre plus efficace. Nous pensons qu'il n'est pas trop tôt pour envisager des mesures en faveur de la reconstruction du Liban, ainsi que pour délimiter sa frontière avec Israël et résoudre le problème des fermes de Chebaa. Nous pensons qu'au-delà, c'est la crise du Moyen-Orient qui devra être résolue.

Mme KAREN PIERCE (Royaume-Uni) a fait savoir que son pays est en train d'étudier avec soin les six propositions présentées hier par le Secrétaire général. Elle s'est dite inquiète de la détérioration de la situation au Liban, en appelant à la fin des hostilités. Elle s'est félicitée de la déclaration du Liban concernant le souhait de son Gouvernement d'exercer son autorité sur tout son territoire. Cette crise a été amorcée par le Hezbollah, a-t-elle rappelé en dénonçant une action délibérée de déstabiliser la région. La façon la plus aisée de mettre fin à la crise est d'obtenir la libération des soldats israéliens. Le Hezbollah n'agit pas seul. Il est aidé par la Syrie et l'Iran, a-t-elle aussi dénoncé, en appelant ces deux pays à cesser de s'immiscer dans les affaires intérieures du Liban. Ces pays doivent exercer leur influence sur le Hezbollah pour l'amener à cesser ses activités. Appelant la communauté internationale à mettre tout en œuvre pour obtenir un cessez-le-feu, la représentante a reconnu le droit d'Israël de se défendre mais dans les limites du droit humanitaire international.

Elle a salué les activités des organisations humanitaires en leur annonçant le déblocage par son pays d'une somme de 2 millions de livres sterling. Le Royaume-Uni organise aussi l'envoi d'experts humanitaires sur le terrain qui doivent avoir un accès sécurisé aux populations. La représentante s'est donc félicitée de l'acceptation par Israël d'un corridor humanitaire qui doit aller au-delà de l'évacuation des ressortissants étrangers. Sur le terrain, tout le monde doit coopérer pour trouver les moyens d'acheminer l'assistance humanitaire aux civils. Il faut créer des conditions pour instaurer un cessez-le-feu durable, ce qui exige la libération des soldats israéliens, la suppression de la menace que représente le Hezbollah pour Israël, et le rétablissement de l'autorité du Liban sur toute l'étendue du territoire. Nous devons avoir un cadre politique, a-t-elle dit, en saluant encore une fois les propositions du Secrétaire général. Venant à la situation à Gaza, elle a appelé le Gouvernement de l'Autorité palestinienne à obtenir la libération du soldat enlevé et la cessation des attaques contre Israël. Là encore, elle a appelé ce dernier à la retenue. Les négociations sont la seule manière de faire avancer le processus de paix, a-t-elle souligné.

Mme ELLEN MARGRETHE LØJ (Danemark) a exprimé la préoccupation de son pays devant l'aggravation du conflit au Moyen-Orient. Elle a de nouveau dénoncé les crimes du Hezbollah, qui a la pleine responsabilité du déclenchement des hostilités. Reconnaisant le droit légitime d'Israël à se défendre, la représentante a déclaré que cet état devait veiller à ce que sa riposte soit proportionnelle à l'agression dont il a été victime et que les dispositions du droit international humanitaire soient respectées. Le Danemark a rappelé qu'un échec pourrait se traduire par une radicalisation de la société libanaise. Le pays est prêt, sur la base des propositions du Secrétaire général, à offrir sa contribution à la résolution de la crise. Nous espérons que toutes les parties au conflit s'abstiennent de tout acte répréhensible et que la résolution 1559 sera pleinement mise en œuvre. Évoquant la situation à Gaza, elle a rappelé en conclusion que toutes les questions en suspens devraient être prises simultanément en compte, y compris la question palestinienne.

M. NANA EFFAH-APENTENG (Ghana) s'est déclaré choqué par les violences au Moyen-Orient et attristé par l'incapacité du Conseil de sécurité à lancer un appel au cessez-le-feu. Les méthodes du Hamas et du Hezbollah sont certes contestables et le règlement pacifique du conflit est toujours préférable à la violence armée dans la résolution du conflit au Moyen-Orient, a-t-il poursuivi. Mais il a affirmé que ce n'était pas le droit légitime d'Israël à se défendre qui était aujourd'hui en question. C'est la manière dont une démocratie respectable comme Israël a exercé ce droit, a précisé le représentant ghanéen. Il est regrettable qu'Israël ait rejeté l'appel lancé par le Secrétaire général et la communauté internationale à mettre fin immédiatement aux hostilités. Nous sommes convaincus que c'est dans l'intérêt de toutes les parties de rechercher une solution durable au conflit, dans laquelle la diplomatie doit jouer un rôle central. À cet égard, l'ensemble des mesures proposées hier par Kofi Annan mérite une attention particulière, a souligné le représentant. Le déploiement d'une force internationale de maintien de la paix le long de la Ligne bleue est de la plus haute importance, a-t-il poursuivi, estimant cependant que son efficacité reposerait avant tout sur ses capacités militaires. En conclusion, M. Effah-Apenteng a réitéré son appel au Conseil pour qu'il assume les responsabilités qui lui incombent dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. CESAR MAYORAL (Argentine) a rappelé que s'agissant des causes immédiates de la crise actuelle, son pays réitérait que la responsabilité première de la situation incombait aux groupes extrémistes Hamas et Hezbollah, à la suite de leurs provocations du 25 juin et du 12 juillet, de leurs tirs de roquettes sur Israël, qui avaient tué et blessé de nombreux civils israéliens innocents. L'Argentine a réclamé l'arrêt des attaques terroristes et la libération des trois soldats israéliens.

Le représentant a indiqué qu'au cours des quelques dernières semaines, son pays s'était également inquiété du recours à l'usage excessif de la force par Israël, ainsi que par les opérations militaires qui avaient causé la mort de centaines de civils palestiniens et libanais innocents, ainsi que la destruction des infrastructures civiles de base dans la bande de Gaza et dans le territoire libanais. Dans un premier temps, a-t-il précisé, il conviendrait d'alléger les souffrances de la population civile libanaise par le biais d'une cessation des hostilités et l'octroi d'un accès libre et sans entrave aux institutions humanitaires. La délégation argentine a lancé un appel en faveur du renouvellement des initiatives se proposant de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, se fondant sur les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242, 338, 425, 1397 et 1515, la Feuille de route, le cadre de référence de Madrid, ainsi que le principe de l'échange de territoires contre la paix.

M. BASILE IKOUEBE (République du Congo) a noté que la situation que connaissait le Moyen-Orient ces derniers jours était extrêmement préoccupante et qu'il était tout aussi urgent qu'une réponse efficace de la communauté internationale soit apportée à la détresse des populations civiles, notamment les femmes et les enfants, otages et victimes des actes de guerre d'une violence inouïe, aussi bien au Liban, en Palestine qu'en Israël.

Sa délégation estime qu'il est inacceptable et même inconcevable que le Conseil observe un silence prolongé devant la dégradation accrue d'une situation aux conséquences dramatiques sur la vie des populations civiles et qu'il s'arrête à des spéculations sur l'issue d'un conflit armé car, et l'expérience l'a montré, notamment dans la région, aucune victoire militaire ne saurait régler de façon durable les délicates questions auxquelles étaient confrontés les États et entités qui constituent le Moyen-Orient. La délégation du Congo, a rappelé son représentant, invite toutes les parties au conflit à l'obligation suprême de protéger les civils de toute attaque

conformément aux principes du droit international humanitaire. Il faudrait également, en vue d'un règlement définitif, donner ses chances à la diplomatie pour rechercher une solution juste, globale et durable au conflit du Moyen-Orient pour laquelle des instruments avaient été façonnés et une feuille de route tracée, a-t-il estimé.

M. JEAN-MARC DE LA SABLIERE (France) a appelé les parties à observer la plus grande retenue et à s'abstenir de toute action qui risquerait de mettre davantage en danger les populations civiles. Comme l'a dit le Président Chirac, des couloirs humanitaires, au Liban et entre le Liban et l'extérieur, sont indispensables pour garantir la sécurité des populations déplacées, qui tentent de quitter le Liban, et pour acheminer l'aide humanitaire. La communauté internationale doit en parallèle s'atteler d'urgence à trouver une solution à ce conflit. Nous savons que pour être effective et durable, cette solution devra comprendre, d'une part, le désarmement du Hezbollah ou pour commencer la neutralisation de la menace qu'il faisait peser sur Israël et, d'autre part, l'extension du contrôle du Gouvernement et de l'armée libanaise au sud.

En détruisant systématiquement les infrastructures du pays, en étranglant son économie et en prenant pour cible l'armée libanaise, a fait remarquer le représentant français, Israël affaiblit considérablement l'État libanais. C'est pourquoi, nous devons penser au jour d'après, où nous aurons le plus grand besoin d'un État libanais fort, pouvant s'appuyer sur une armée crédible pour étendre son autorité sur l'ensemble de son territoire. Les paramètres et les pistes pour sortir de la crise, présentés hier par le Secrétaire général aux membres du Conseil, sont proches des idées que la France a développées. C'est pourquoi, a-t-il dit, notre Conseil doit faire face à ses responsabilités en intensifiant ses efforts et en engageant dans les meilleurs délais la mise au point d'une résolution qui offrira le cadre pour un règlement durable de la crise.

En ce qui concerne les territoires palestiniens, la France est également extrêmement préoccupée par la détérioration continue de la situation sécuritaire et humanitaire, en particulier dans la bande de Gaza. Tout en reconnaissant le droit légitime d'Israël à se défendre contre le terrorisme, en particulier contre les tirs de roquettes Qassam, que rien ne saurait justifier, nous appelons le Gouvernement israélien à la plus grande retenue, notamment pour protéger les populations civiles palestiniennes. Nous condamnons les récentes opérations militaires disproportionnées contre des villes et camps de réfugiés palestiniens dans la bande de Gaza, qui se sont traduites par un lourd bilan humain, notamment parmi les civils, et par des dommages considérables infligés aux infrastructures de base, aux équipements vitaux et aux institutions de l'Autorité palestinienne. L'Autorité palestinienne doit, pour sa part, prendre sans délais toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les tirs de roquettes et les actes de violences à l'encontre d'Israël et de ses citoyens, et pour favoriser la libération du soldat israélien kidnappé. Nous réaffirmons que le Gouvernement dirigé par le Hamas doit adhérer aux trois principes posés par le Quartet: renonciation à la violence, reconnaissance d'Israël, et acceptation des accords passés.

Il demeure indispensable, a souligné M. de La Sablière, de protéger l'Autorité palestinienne en tant qu'institution et prémisses d'un État, et de garantir les possibilités d'un dialogue et d'une négociation à venir. À cet égard, nous appelons de nouveau Israël à libérer les membres du Gouvernement, du conseil législatif et les responsables politiques palestiniens. L'accord sur les points de passage, notamment à Rafah et Karni, doit être mis en œuvre et respecté. À plus long terme, la communauté internationale ne doit pas perdre de vue l'objectif fixé par la Feuille de route. Alors que la Cour internationale de Justice a rendu depuis deux ans son avis consultatif sur la construction du Mur en Cisjordanie, la France demeure vivement préoccupée par la poursuite de la colonisation et la construction de la barrière de séparation à l'intérieur du territoire palestinien occupé. Ces pratiques compromettent la création future d'un État palestinien viable.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a dénoncé les crimes de guerre et les crimes humanitaires perpétrés par Israël contre le Liban et la Palestine. Le Conseil, a-t-il dit, doit tenir Israël pour responsable de ces crimes et traduire en justice leurs auteurs et commanditaires. Israël et ses alliés manipulent la réalité et il est surprenant de voir le prix de la vie humaine varier selon la nationalité des victimes, en particulier s'ils sont arabes et musulmans. On le voit aujourd'hui, a estimé le représentant, la vie d'un prisonnier israélien compte bien plus que les souffrances des 700 000 prisonniers arabes et palestiniens qui se trouvent dans les geôles israéliennes, depuis 1967. Les souffrances d'un seul individu semblent être bien plus importantes que celles de tous les peuples en Palestine, au Liban ou en Syrie.

Il est surprenant de voir que c'est la puissance occupante, adepte des politiques de privation des droits des peuples de la région, qui joue aujourd'hui la victime. Étrange manière de lutter contre le terrorisme que de détruire toutes les infrastructures civiles d'un pays souverain, en mettant en danger la vie de millions de personnes dont des ressortissants étrangers qui, par milliers fuient la machine de guerre israélienne, jusqu'en Syrie. Comprenant les efforts déployés par certains pays pour évacuer leurs ressortissants, le représentant s'est interrogé sur ces pratiques discriminatoires qui encouragent les différences entre les victimes. Pourquoi ces pays ne font-ils pas plutôt pression sur Israël pour qu'il cesse ses attaques. Le véritable objectif d'Israël, a dit le représentant syrien, est de saper la crédibilité des Nations Unies qui ne sont jamais ignorées de cette façon-là. La réalité est que près de 1 000 résolutions ont été adoptées sur Israël et qu'aucune d'elles n'a jamais été respectée. Il semble, a poursuivi le représentant, que certains pensent que la loi ne concerne que les faibles à qui il ne faut pas craindre d'appliquer une politique de deux poids deux mesures. Où allons-nous? s'est exclamé le représentant, en dénonçant l'interprétation unilatérale du concept de légitime défense qu'Israël

s'autorise. Israël et ses alliés continueront à déformer les faits pour donner peu d'importance au conflit avec les pays arabes et faire comme si l'occupation n'existait pas. Compte tenu de sa politique biaisée, comment faire confiance à une puissance qui n'hésite plus à lancer un appel explicite à la poursuite de la violence et s'opposer à un cessez-le-feu, au mépris total du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Est-ce là la nouvelle vision du Moyen-Orient, qu'elle veut promouvoir, celle de donner carte blanche à Israël et à sa politique agressive? Le processus de paix doit revenir aux Nations Unies car, en l'état, il a été détruit par Israël.

Le représentant a conclu en rejetant catégoriquement les accusations des États-Unis qui, a-t-il dit, sont en contradiction avec la politique de la Syrie, qui a elle-même été victime du terrorisme et qui demande, depuis les années 90, la convocation d'une conférence internationale pour définir ce fléau. La Syrie a même coopéré avec l'ancienne administration américaine qui a pu sauver des défis grâce à des informations fournies par Damas.

S'exprimant au nom de l'Union européenne, Mme KIRSTI LINTONEN (Finlande) a exprimé sa préoccupation devant la situation au Moyen-Orient. L'Union reconnaît le droit légitime d'Israël à se défendre, mais exhorte ce pays à faire preuve de la plus grande retenue dans sa riposte. Elle appuie les efforts déployés par le Secrétaire général et s'est déclarée favorable à un rôle actif du Conseil de sécurité dans le règlement de la crise, notamment dans le déploiement d'une force internationale d'interposition. L'Union condamne également les attaques du Hezbollah contre Israël et l'enlèvement de deux soldats israéliens, dont elle a réclamé la libération immédiate et sans condition. Afin de rétablir la souveraineté du Liban sur l'ensemble de son territoire, il est nécessaire de mettre pleinement en œuvre les résolutions 1559 et 1680, notamment en désarmant les milices libanaises et non libanaises, a souligné le représentant. Il a ensuite appelé toutes les parties à ménager le départ sûr et rapide du Liban des ressortissants de l'Union.

Évoquant la situation à Gaza, Mme Lintonen s'est déclarée profondément préoccupée par la détérioration de la situation entre Israéliens et Palestiniens. Elle a appelé les deux parties à mettre fin à la situation humanitaire désespérée de la population civile et exhorté Israël à participer à la reconstruction des infrastructures palestiniennes. En conclusion, l'Union européenne s'est déclarée prête à travailler avec un Gouvernement palestinien qui souscrive aux trois principes de non-violence, de reconnaissance du droit d'Israël à exister et d'acceptation des accords existants, notamment la Feuille de route.

M. HAMIDON ALI (Malaisie), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, a rappelé que ce dernier était gravement préoccupé par l'aggravation de la situation au Moyen-Orient et par l'escalade de la violence, notamment dans les territoires palestiniens occupés et au Liban. Il a rappelé que le Mouvement condamnait tous les actes de terreur, de violence et de destruction, quels qu'ils soient. Il a également condamné les attaques menées à l'encontre des civils, des biens et des infrastructures civiles, et déploré les morts et la destruction qui s'en sont suivies. Il a aussi dénoncé l'enlèvement et la détention de ministres, de hauts fonctionnaires, de soldats et d'autres individus, et a demandé leur libération immédiate et sans condition. Le représentant a exhorté le Conseil de sécurité à prendre des initiatives énergiques sans plus tarder.

M. PETER MAURER (Suisse) a rappelé que le respect du droit n'avait pas à être négocié, qu'il n'était par ailleurs pas soumis à des conditions de réciprocité, que les effets des violations commises actuellement au Proche-Orient se mesuraient en morts, en blessés, en destructions incriminées de logements et d'infrastructures, en atteintes durables au patrimoine culturel et à l'environnement, et constituaient en outre autant d'entraves à l'action humanitaire. La Suisse rappelle aux parties conformément au droit international humanitaire qu'il était interdit d'attaquer les civils ne participant pas directement aux hostilités, ainsi que les biens civils. Elle rappelle également aux parties leur obligation de faire la distinction entre la population civile et les combattants, entre les infrastructures civiles et les infrastructures militaires, de prendre toutes les précautions nécessaires pour épargner la vie des civils et les biens civils, de respecter le principe de proportionnalité dans toutes les opérations militaires et de renoncer à toute forme de punition collective touchant la population.

Le représentant a indiqué que son pays souhaitait que le Conseil de sécurité, instance première à la disposition de la communauté internationale pour le maintien de la paix et la sécurité, soit en mesure d'agir dans les meilleurs délais. À cet égard, il a regretté qu'un consensus sur les mesures à prendre n'ait pas encore pu intervenir au sein du Conseil, en dépit de la gravité de la situation. Afin d'apporter une réponse à la crise au Liban, a-t-il noté, la Suisse aimerait souligner trois propositions, à savoir, instaurer immédiatement un cessez-le-feu, établir des corridors humanitaires, et mettre en place une force internationale.

M. RONALDO SARDENBERG (Brésil) a condamné les attaques du Hezbollah et des militants du Hamas. Aucune cause ne peut justifier le terrorisme, a-t-il dit, en appuyant la résolution 1559. Il a appelé Israël à la retenue, en condamnant également l'usage excessif de la force qui est une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international humanitaire. Appelant les forces en présence à faciliter l'accès de l'assistance humanitaire, le représentant a rappelé que six ressortissants brésiliens ont trouvé la mort au Liban. La paix ne peut être obtenue que par un processus diplomatique. Il a donc appuyé les efforts de l'ONU pour obtenir la cessation des hostilités et la libération des soldats israéliens. Les propositions du Secrétaire général méritent d'être examinées avec soin, a dit le représentant, en prévenant qu'un manque d'action de la part du Conseil, devant une menace aussi flagrante sur la paix et la sécurité internationales, ne pourrait qu'affaiblir sa

crédibilité. La stabilité ne pourra venir que d'un règlement juste, durable et global du conflit arabo-israélien et les solutions non négociées et unilatérales n'apporteront rien, a-t-il souligné.

M. FAWZI SHOBOKSHI (Arabie saoudite) a déploré l'intransigeance d'Israël à ne pas vouloir interrompre sa politique de destruction et d'agression contre le Liban et Gaza. Il a ensuite encouragé la communauté internationale à régler les problèmes et à chercher une solution durable au conflit. Israël a préparé de fausses justifications pour mener une guerre totale contre le Liban et Gaza, regrettant qu'en dépit de l'aggravation de la situation et des nombreuses raisons d'intervenir au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité, garant de la paix et de la sécurité internationales, ait été incapable de prendre les mesures qui s'imposaient. Le principe de légitime défense, qui constitue une règle statutaire du droit international, a été instrumentalisé par Israël pour justifier son attaque. Le manquement à faire justice au peuple palestinien et libanais est scandaleux, a poursuivi la délégation, qui a prévenu que laisser à Israël la tâche d'établir la paix selon les critères qui lui conviennent n'était pas une solution. Le déséquilibre en faveur des thèses et des vues israéliennes a tué le processus de paix par le passé et le tuera de nouveau à l'avenir. L'Arabie saoudite condamne la guerre par Israël et ses violations sans limite des droits de l'homme au mépris des traités internationaux en vigueur. Israël devrait porter la responsabilité de ces actes barbares et s'engager à compenser les populations et le Gouvernement libanais pour les aider à reconstruire leur pays. La délégation a ensuite fait état de son soutien aux autorités libanaises dans le rétablissement de leur souveraineté à l'ensemble du territoire et appelé à mettre fin au blocus imposé au peuple palestinien par Israël.

M. YUCEF YOUSFI (Algérie) a indiqué que l'Algérie avait appelé la communauté internationale à sortir de son mutisme et à abandonner le silence complice dans lequel elle s'était réfugiée depuis le déclenchement des derniers événements dramatiques dans la région, pour condamner sans complaisance l'agression israélienne et imposer un cessez-le-feu immédiat et sans condition, afin de trouver une solution pacifique, juste et durable à la crise du Moyen-Orient. Il a précisé, en particulier, que son pays avait appelé le Conseil de sécurité à assumer les responsabilités qui lui étaient dévolues par la Charte des Nations Unies et à répondre, sans tarder, à la demande du Liban d'établir un cessez-le-feu, de lever le blocus qui était imposé par Israël sur les frontières aériennes et maritimes du pays, à permettre au Gouvernement libanais d'étendre son autorité sur l'ensemble du pays et à récupérer la totalité de son territoire, y compris les fermes de Chebaa et à appliquer l'armistice de 1949, tel que réaffirmé dans les Accords interlibanais de Taëf.

Le représentant a également exprimé sa grave préoccupation devant la détérioration de la situation humanitaire, consécutive à ces attaques de l'armée israélienne, et a appelé la communauté des donateurs à répondre massivement et d'une manière généreuse à l'appel de détresse lancé par le Gouvernement libanais pour soulager les souffrances d'une population largement éprouvée. Il a réitéré la position de son pays, selon laquelle une paix globale, juste et durable est un tout indivisible, qui ne peut se réaliser sans le retrait total d'Israël des territoires arabes occupés, et qu'un règlement juste et durable du conflit du Moyen-Orient devait être basé sur l'initiative arabe de paix adoptée au Sommet de Beyrouth et devait être fondé sur le respect des résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité et sur le principe de la terre contre la paix.

M. ABDEL FATAH ABDELAZIZ (Égypte) a affirmé que la source des menaces et de l'aggravation de la crise était l'opération militaire israélienne lancée contre la Palestine et le Liban. Le véritable problème n'est pas la capture d'un soldat israélien à Gaza, et de deux autres au Liban, mais bien l'occupation continue par Israël des territoires palestinien, libanais et syrien depuis 1967, ainsi que les efforts déterminés de ce pays à nier toute possibilité aux populations civiles arabes de récupérer un jour les terres qui leur reviennent de droit. Voilà la question que le Conseil de sécurité n'a pas entièrement réussi à résoudre jusqu'à présent, en dépit des nombreuses résolutions adoptées. Ces dernières années, l'Égypte a travaillé avec différentes parties pour éviter l'escalade et réaliser la paix, privilégiant la diplomatie pour contenir les crises répétées dans la région. Elle poursuivra ses efforts de médiation entre les parties, afin de parvenir à un cessez-le-feu préalable, indispensable à un règlement politique du conflit. Dans ce contexte, la délégation a estimé qu'une décision ferme du Conseil de sécurité devait être prise aujourd'hui même, aussi bien pour obtenir un cessez-le-feu en Palestine et au Liban que pour résoudre la crise humanitaire dans la région. Dès que cela aura été accompli, il sera possible d'engager des négociations sur la base d'arrangements temporaires entre les deux parties, qui comprendraient notamment l'échange de prisonniers. Il sera également nécessaire de mettre en œuvre pleinement les résolutions 242, 338, 425 et 1515 et le principe « terre contre paix », a souligné le représentant, estimant en conclusion que la crise actuelle était une mise à l'épreuve du Conseil, qui doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités.

Mme BERIT ENGE (Norvège) a lancé un appel à la cessation immédiate des hostilités. Elle a demandé au Hezbollah de cesser ses attaques et de libérer les soldats israéliens. Elle s'est tournée vers Israël pour condamner l'usage excessif de la force. Elle a invité les parties à prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des civils pris entre deux feux. Elle a aussi plaidé pour l'accès du personnel humanitaire aux personnes dans le besoin et à la facilitation de l'évacuation des ressortissants étrangers. Les opérations militaires ne serviront à rien. Seule une solution négociée sera durable. La représentante a appuyé les efforts déployés par le Secrétaire général, ainsi que ceux du Premier Ministre du Liban. Venant à la situation à Gaza, elle a relevé l'importance des besoins humanitaires avant d'annoncer que son pays entend affecter, par le biais d'ONG, 30 millions de dollars à l'atténuation de la crise humanitaire.

ZEID RA'AD ZEID AL-HUSSEIN (Jordanie) a déploré que la région du Moyen-Orient avait souffert tant des opérations militaires excessives menées par les Israéliens au Liban et dans les territoires palestiniens occupés –des actions en violation flagrante du droit international– que des positions adoptées par un certain nombre de groupes extrémistes.

Réaffirmant le soutien de son pays aux principes d'unité et de souveraineté nationale du Liban, le représentant a également appelé les Israéliens et les Palestiniens à respecter l'intégralité des accords qu'ils avaient signé, y compris les accords convenus à Charm El-Cheikh, à mettre fin à toute mesure qui pourrait aggraver l'escalade actuelle, et à privilégier le processus politique. Il a également indiqué que son pays demandait à Israël de respecter le droit international, et de mettre un terme aux pratiques qui violent les droits de l'homme de la population palestinienne, y compris toutes les formes d'occupation –la restriction constante exercée par Israël à l'égard des libertés du peuple palestinien, les mesures militaires, la poursuite des colonies de peuplement israéliennes et la construction de la barrière de séparation– toutes mesures qui ne facilitent pas la mise en œuvre des obligations propres à l'Autorité palestinienne, conformément à la Feuille de route. Le représentant a lancé un appel en faveur d'un cessez-le-feu et de l'exercice d'une retenue maximum, ainsi que la reprise immédiate du processus de paix.

M. REZLAN ISHAN JENIE (Indonésie) a estimé que les opérations militaires israéliennes constituaient une violation flagrante du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève. Encourageant la communauté internationale à intervenir immédiatement pour mettre un terme aux hostilités, il s'est demandé pourquoi le Conseil de sécurité était toujours incapable de répondre rapidement et efficacement à cette situation. C'est pourquoi, sa délégation lance un appel au cessez-le-feu, indispensable pour permettre une distribution de l'aide humanitaire auprès des populations civiles en détresse dans les zones touchées par les conflits, a poursuivi le représentant de l'Indonésie, qui s'est également déclaré favorable au déploiement d'une force internationale de maintien de la paix au Sud-Liban. Notant que le mandat de la FINUL expirait à la fin du mois, le représentant a estimé qu'il était temps d'étendre et de réviser son mandat pour lui permettre de réagir efficacement à la crise. Appuyant les recommandations faites hier par le Secrétaire général, sa délégation salue tout particulièrement celles portant sur la nécessité d'une reconstruction post-conflit et d'un programme de réhabilitation du Liban et de la Palestine, qui doivent s'inscrire dans le cadre d'un processus plus vaste de maintien de la paix.

M. YAHYA MAHMASSANI, Observateur de la Ligue des États arabes, a estimé que l'absence d'une véritable réaction du Conseil face à l'acte d'agression israélien et à la détérioration de la situation au Liban et à Gaza, ne peut qu'encourager Israël à poursuivre son agression. Le but d'Israël est bien plus large qu'on ne le croit. Il vise la destruction du Liban et de la Palestine. Malgré les bons offices du Secrétaire général, Israël continue à rejeter les appels répétés lancés par la communauté internationale, et à violer les normes internationales en prenant pour cibles les civils, en détruisant les infrastructures et en pratiquant les châtiments collectifs. Israël refuse, en outre, l'accès aux organisations humanitaires, a-t-il dit, avant d'appeler le Conseil à imposer un cessez-le-feu et la cessation de toutes les activités militaires, afin de permettre la reprise des efforts diplomatiques. Il faut craindre qu'Israël ait un agenda caché et il faut reconnaître que la situation tragique que nous vivons aujourd'hui n'est que le reflet de l'échec et de l'écroulement du processus de paix. Le Conseil des Ministres de la Ligue des États arabes, qui s'est réunie le 15 juillet, a appelé la communauté internationale et le Conseil à agir immédiatement pour mettre un terme à l'agression militaire d'Israël. Les Ministres ont aussi appelé à une réunion de haut niveau pour examiner de façon globale le conflit entre Israël et la Palestine, compte tenu de l'échec de toutes les autres négociations.

M. ROBERT HILL (Australie) s'est déclaré préoccupé par l'escalade de la violence au Moyen-Orient, qui a déjà fait de nombreuses victimes. Reconnaisant le droit légitime d'Israël à se défendre, son Gouvernement a appelé les deux parties à faire preuve de retenue et à éviter de prendre les civils et les infrastructures publiques pour cible. Nous devons garder à l'esprit que les responsables de la crise actuelle, a poursuivi l'Australie, sont avant tout le Hezbollah et le Hamas, qui se sont livrés à des attaques contre Israël et ont enlevé des soldats israéliens. Également préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire, le Gouvernement australien a déclaré qu'il avait débloqué deux millions de dollars australiens pour apporter une assistance humanitaire au Liban. Notre priorité devrait être de créer les conditions pour un cessez-le-feu durable dans la région, a-t-il ajouté. Ce cessez-le-feu ne pourra être obtenu que lorsque les résolutions 425, 426, 1559 et 1680 du Conseil de sécurité seront mises en œuvre, en particulier les dispositions s'appliquant au désarmement des milices libanaises et non libanaises et l'extension de la souveraineté du Liban à l'ensemble de son territoire, a conclu le représentant.

M. BAKI ILKIN (Turquie) s'est dit inquiet de la situation terrible et dangereuse qui prévaut au Moyen-Orient. Il a trouvé du mérite aux propositions présentées hier par le Secrétaire général. On ne peut appuyer la prise d'otages et on ne peut non plus nier à Israël son droit de légitime défense. Mais on ne peut en aucun cas encourager l'usage excessif de la force et la destruction du Liban. À long terme, ces opérations ne serviront pas les intérêts d'Israël, a ajouté le représentant, en lançant un appel aux deux parties pour qu'elles fassent preuve de retenue. Il a plaidé pour la libération des soldats israéliens et celle des personnalités palestiniennes, avant d'exhorter les pays de la région à créer une atmosphère propre à empêcher la région de plonger dans la violence

et le désespoir. Tant qu'une solution durable au conflit israélo-palestinien ne sera pas trouvée, la région ne connaîtra pas la paix, a-t-il prévenu.

M. HAMID CHABAR (Maroc) a condamné avec vigueur l'usage excessif de la force par Israël et exprimé sa solidarité avec les peuples palestinien et libanais. Étant donné les bombardements incessants, le nombre de personnes déplacées s'accroît de jour en jour, ce qui risque de provoquer une catastrophe humanitaire dans la région. Le Maroc demande donc à la communauté internationale d'intervenir et d'apporter une aide humanitaire aux populations en détresse. L'agression contre le Liban vient s'ajouter à celle perpétrée contre la Palestine. Nous demandons donc au Conseil de sécurité de se montrer à la hauteur des responsabilités qui lui incombent dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Maroc a déclaré ensuite qu'il apporterait son soutien à toute initiative qui permettrait d'obtenir un cessez-le-feu, d'acheminer une aide humanitaire aux populations qui en ont besoin et d'offrir protection aux civils innocents. Le représentant du Maroc a en outre exigé la libération immédiate et inconditionnelle de tous les élus palestiniens actuellement détenus dans les geôles israéliennes. Son pays, a-t-il dit, estime que la négociation est le seul moyen de parvenir à un règlement durable du conflit.

M. JAVAD ZARIF (République islamique d'Iran) a souligné que la communauté internationale voit avec horreur et consternation la poursuite d'une action préméditée d'Israël contre le Liban et la Palestine, sous le couvert d'un prétexte fallacieux trop bien connu. Une nouvelle fois, le Conseil est contraint à l'inaction et à l'apaisement par un des puissants alliés de l'agresseur. Décrivant la situation humanitaire, il a rejeté toute justification à la barbarie disproportionnée et aveugle et aux châtiments collectifs contre des civils. Personne ne peut interpréter cela comme de la légitime défense. Les agresseurs sont encore enhardis par le dernier veto des États-Unis. Or, l'histoire a montré que les actions d'Israël ne feront que renforcer la détermination des peuples à résister à l'occupation et à la terreur. La machine de propagande peut faire ce qu'elle veut, les peuples des Nations Unies qui sont descendus dans la rue connaissent les vrais coupables, ceux qui plongent le Moyen-Orient dans le chaos. L'assaut israélien participe des visées du Gouvernement de Tel-Aviv sur le Liban et la position des États-Unis est bien connue lorsqu'il s'agit des peuples arabes et musulmans. Ce serait une parodie de justice si le Conseil, après 10 jours d'inaction, était obligé d'imposer les conditions d'Israël au Liban et à la Palestine. Le Conseil doit imposer un cessez-le-feu, c'est ce que les peuples attendent, a souligné le représentant. En réponse à l'écran de fumée « lassant » d'Israël, le représentant a estimé que les allégations font partie d'un plan sioniste très perfectionné pour détourner l'attention des tensions au Moyen-Orient, à savoir l'occupation d'Israël et ses conséquences. L'Iran appuie les peuples et les Gouvernements de Palestine et du Liban et il est disposé à les aider à exercer leur droit à l'autodétermination.

M. ROBLE OLHAYE (Djibouti) a condamné l'enlèvement de soldats israéliens par le Hezbollah, mais également la riposte disproportionnée d'Israël, qui soulève la question des véritables motivations d'Israël dans cette crise. L'agression contre un État souverain membre de cette Organisation ne peut être justifiée sous aucun prétexte, a affirmé le représentant, qui a dénoncé le caractère illégal du siège du Liban. Il a également dénoncé l'immobilisme de la communauté internationale, à l'origine de l'escalade des violences et des destructions. Par ailleurs, comme l'a fait observer le Secrétaire général, quelle que soit l'étendue des opérations israéliennes, celles-ci ne font que renforcer la popularité du Hezbollah au Liban et dans la région. Il devient donc urgent de convoquer une conférence internationale sur la situation au Liban et de déployer une force de maintien de la paix dans la région, a souligné en conclusion la délégation de Djibouti.

Mme ROSEMARY BANKS (Nouvelle-Zélande) a rappelé que son pays condamnait le meurtre et la détention de soldats israéliens par l'aile militaire du Hamas et du Hezbollah. Elle a souhaité que les soldats soient libérés immédiatement, sains et saufs, et que le Hezbollah mette un terme à ses tirs de roquettes sur Israël, qui ont entraîné des pertes en vies humaines. Elle a émis le vœu que les États disposant d'une influence sur le Hamas et le Hezbollah encouragent l'adhésion au principe de retenue, dans l'intérêt de la communauté internationale élargie. Elle a par ailleurs précisé que son pays ne pouvait accepter qu'Israël n'ait pas agi de manière proportionnée ou avec prudence. Elle a souligné que les attaques à l'encontre des territoires palestiniens occupés et au Liban, visant des militants et des infrastructures, avaient également détruit des maisons et entraîné des pertes en vies humaines qui se chiffraient par centaines, la plupart d'entre elles étant des civils. Ces attaques, a-t-elle ajouté, entraînaient un surcroît de souffrances par le biais du déni de la satisfaction des besoins les plus élémentaires et du déplacement forcé qui frappe des centaines de milliers de personnes au Liban et dans les territoires palestiniens occupés. De ce fait, a-t-elle indiqué, Israël devait faire preuve de retenue, permettre au personnel humanitaire d'avoir pleinement et librement accès aux populations en détresse, et libérer les hauts responsables de l'Autorité palestinienne qu'elle détenait.

De même, la représentante a noté que l'incapacité à aborder et à résoudre les causes profondes du conflit du Moyen-Orient se doublait d'un message extrémiste, qui trouvait un terrain fertile dans l'injustice, les privations, la peur et le désespoir. Enfin, elle a émis le vœu qu'un cessez-le-feu et un règlement des causes immédiates du conflit soient suivis d'un processus de négociations en faveur d'une paix globale dans la région, de manière à éviter la répétition future de telles crises dans la région.

M. NIRUPAM SEN (Inde) s'est déclaré préoccupé par l'escalade de la violence au Moyen-Orient qui risque de provoquer une explosion dans la région. Condamnant, une nouvelle fois, les actions du Hezbollah et l'usage excessif de la force par Israël, il a appuyé les propos tenus hier par le Secrétaire général, en particulier ses six propositions. La communauté internationale ne peut rester silencieuse. Le plan du Secrétaire général est une bonne base de discussions, a-t-il insisté. Il s'est dit inquiet des conditions dans lesquelles la FINUL opère, rappelant que son pays y fournit des contingents. Les restrictions unilatérales imposés à la FINUL doivent être levées, a poursuivi le représentant avant d'exprimer sa profonde préoccupation face à la situation humanitaire à Gaza. Il a condamné l'incarcération des ministres et des membres du Conseil législatif de l'Autorité palestinienne et encouragé la communauté internationale à appeler à la cessation des hostilités, à une plus grande retenue dans le recours à la force et à la reprise du dialogue. Le représentant a aussi plaidé pour la libération des soldats israéliens et la cessation des attaques du Hezbollah. L'Inde affectera 100 millions de roupies à la situation en Palestine, en plus des 700 millions de roupies qu'elle s'est engagée à débloquer précédemment, a-t-il enfin annoncé.

M. HERALDO MUÑOZ (Chili) s'est déclaré préoccupé par la situation au Moyen-Orient et par la riposte disproportionnée d'Israël contre le Liban, qui a fait de nombreuses victimes et détruit les infrastructures civiles du pays. Nous condamnons également les attaques à la roquette perpétrées par le Hezbollah, a ajouté la délégation, qui a lancé un appel à toutes les parties pour conclure un cessez-le-feu immédiat et demandé à Israël de retirer ses troupes du Liban et de la bande de Gaza. Face à la grave crise humanitaire qui frappe aujourd'hui les peuples libanais et palestinien, le Gouvernement chilien a entrepris pour sa part les actions suivantes: il a soutenu la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme par laquelle il a été décidé d'envoyer une mission spéciale pour évaluer la situation des droits de l'homme en Palestine. Le Chili a également fourni une aide en médicaments pour pallier la situation humanitaire et sanitaire de la population palestinienne à Gaza. En outre, un Boeing 707 a atterri à Damas pour permettre le rapatriement des ressortissants chiliens et latino-américains qui sont pris au piège de ce conflit.

En conclusion, la délégation chilienne a rappelé que les solutions militaires ont toujours échoué et que les principes de la Charte des Nations Unies préconisaient la recherche d'une solution diplomatique et négociée.

M. JAVIER ARIAS CARDENAS (Venezuela) a indiqué que son pays condamnait les incursions militaires israéliennes dans les territoires palestiniens occupés et le territoire libanais, ainsi que la violation de l'espace aérien syrien. Il a ajouté que les forces militaires israéliennes avaient adopté une stratégie qui touchait de manière indiscriminée les territoires et les peuples du Liban et de la Palestine, se livrant à une campagne de bombardements et de destruction des infrastructures physiques, des ponts et des centrales électriques, et exerçant un blocus par voie de terre, mer et air du Liban.

Devant l'inefficacité du Conseil de sécurité, qu'il a déplorée, il a invoqué l'application de la résolution de l'Union pour le maintien de la paix, en date du 3 novembre 1950, qui a pour objet de convoquer une session d'urgence de l'Assemblée générale, ce qui permettrait de débattre de la situation au Moyen-Orient, y compris la Palestine, d'une manière élargie, transparente, en vue de faciliter l'adoption d'une résolution sans courir le risque d'un veto.

Mme ILEANA NUÑEZ MORDOCHE (Cuba) a condamné l'agression inhumaine et criminelle d'Israël contre la résistance du peuple palestinien. Le Conseil de sécurité se tait et semble incapable de prendre des mesures énergiques contre l'agresseur, garantissant ainsi l'impunité de la barbarie. Elle a souligné que le silence du Conseil met en péril l'accord interpalestinien qui aurait permis la reprise des négociations. Elle a dénoncé le trentième veto des États-Unis sur une résolution relative au territoire occupé. Une nouvelle fois, la superpuissance hégémonique a paralysé le Conseil et ignoré la volonté d'une majorité écrasante de la communauté internationale. Un seul front d'agression ne semble pas suffire. Il a fallu qu'Israël s'en prenne au Liban, a-t-elle poursuivi, en dénonçant ces violations du droit international et la complicité des États-Unis. Une fois encore, la passivité du Conseil face aux questions qui gênent Washington et ses alliés, peut aboutir à une crise humanitaire grave. La seule conclusion valable d'une séance de ce genre serait une résolution qui appelle à l'arrêt du génocide et de l'agression et condamne les auteurs de ces actes. Le Conseil doit assumer ses responsabilités. Il ne peut se murer dans le silence devant cette situation grave qui met en danger la paix et la sécurité internationales.

M. YASIR ABDELSALAM (Soudan) a déclaré qu'aujourd'hui, une machine de guerre avait été lancée pour détruire le Liban et faucher des vies humaines par centaines. Un silence coupable de la communauté internationale entoure cet acte, qualifié de légitime défense, pour justifier l'injustifiable, a-t-il ajouté. Le nombre de victimes s'élève à des centaines, tandis qu'un demi-million de personnes ont été déplacées. Le Soudan condamne les actes terroristes sans précédent qui sont commis dans ce contexte et demande au Conseil de sécurité de faire respecter les principes de la Charte des Nations Unies. Toutes les dispositions du droit international ont été violées par Israël. Il y a quelques jours, le monde indigné a assisté à l'échec du Conseil, incapable de mettre fin à l'occupation par Israël du territoire palestinien. La délégation du Soudan a demandé en conclusion un cessez-le-feu total, la libération des détenus libanais et palestiniens, l'ouverture d'un accès humanitaire et la levée du blocus, ainsi qu'une indemnisation par Israël au titre du relèvement de l'économie libanaise.

M. JOHN MC NEE (Canada) a souhaité que la dynamique de la région change, en soulignant que des pays souverains et démocratiques comme le Liban ne peuvent être otage des terroristes. Il a néanmoins appelé Israël à la retenue. Il a dit croire que le but du Hezbollah allait bien au-delà de l'enlèvement des prisonniers. Il était en fait de saboter le dialogue politique au Liban dont les objectifs étaient la mise en œuvre de la résolution 1559. Le but du Hezbollah était enfin de servir les intérêts de ses parrains de Damas et de Téhéran. La Syrie et l'Iran doivent être tenus responsables de la situation actuelle. Le Hezbollah doit cesser ses attaques et libérer les soldats israéliens. Après s'être félicité de la Déclaration du G-8 et des propositions du Secrétaire général, le représentant s'est attardé sur la situation à Gaza. Il a appuyé les exigences présentées au Gouvernement palestinien par le Quatuor. Il revient maintenant aux parties de travailler à la cessation de la violence et c'est seulement après que la communauté internationale pourra réparer les dégâts terribles causés pendant les dernières semaines et générer un processus visant une solution durable d'un conflit qui n'a que trop duré.

M. JORGE SKINNER-KLEE (Guatemala) a déploré la mort tragique des civils innocents dans le cadre de la crise qui oppose le Liban et Israël, soulignant la primauté des solutions diplomatiques sur toute autre approche. Il a appelé les parties au conflit à respecter les dispositions du droit international, y compris du droit international humanitaire. Le représentant a dénoncé les attaques perpétrées par le Hezbollah contre Israël à la frontière avec le Liban tout en demandant aux forces israéliennes de retirer leurs troupes du territoire libanais. Reconnaisant le droit d'Israël à se défendre, le Guatemala déplore cependant la destruction des infrastructures libanaises, notamment logistiques, et les bombardements dans des zones à forte densité de population. Le représentant du Guatemala a ensuite jugé qu'il était nécessaire de mettre en œuvre de toute urgence les résolutions 425 et 1559 du Conseil de sécurité. Sa délégation, a-t-il dit, accueille avec satisfaction les propositions du Secrétaire général, notamment en vue de déployer une force multinationale de sécurité au Liban.

M. PAUL BADJI (Sénégal), Président du Comité des droits inaliénables du peuple palestinien, a condamné l'usage excessif de la force par Israël contre le peuple palestinien, en violation flagrante du droit international humanitaire. Il a aussi condamné la destruction des infrastructures civiles qui sont des châtiments collectifs, en rappelant à Israël ses obligations de puissance occupante. Le Président a aussi appelé à la cessation des tirs de roquettes et d'autres actes violents perpétrés par les groupes armés palestiniens. Il a exprimé sa frustration devant l'incapacité de la communauté internationale à apaiser la situation dans le territoire palestinien occupé et au Liban. Le Conseil doit assumer ses responsabilités, a-t-il insisté, en soulignant que l'occupation israélienne est bien l'origine du conflit, lequel n'a d'autres solutions que l'exercice par les Palestiniens de leurs droits inaliénables.

M. MOHAMMED AL-OTAIBA (Émirats arabes unis) a déclaré que le Liban et le territoire palestinien occupé faisaient face à une destruction barbare et démesurée de leurs infrastructures, qui contraignent les populations civiles à prendre la fuite. Outre le fait qu'elles violent les Conventions de Genève, ces opérations constituent également un crime de guerre injustifiable, a affirmé le représentant, qui a regretté qu'Israël ait choisi de pratiquer la politique de la terre brûlée au mépris de toutes les dispositions du droit international. Nous sommes préoccupés par l'impuissance du Conseil de sécurité à mettre fin aux actions d'Israël, ce dernier se sentant légitimé dans ses opérations militaires. Nous soutenons toute solution diplomatique visant à obtenir un cessez-le-feu et à mettre fin aux activités militaires des forces israéliennes. Il faut une application totale de la résolution 1559, notamment en aidant le Gouvernement libanais à étendre son autorité à l'ensemble de son territoire. Une aide internationale doit également lui être apportée pour lui permettre de financer la reconstruction de son économie. Le représentant a ensuite invité Israël à prendre part à cet effort, ainsi qu'à se retirer de tous les territoires arabes occupés, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et à l'Initiative de paix arabe.

M. SIVU MAQUNGO (Afrique du Sud) a déclaré que les attaques aériennes d'Israël dans des quartiers très peuplés pour y mener des exécutions extrajudiciaires sont des violations flagrantes du droit international et des Conventions de Genève. L'Afrique du Sud, a-t-il dit, ne peut accepter le principe de châtiments collectifs. Nous ne croyons pas, a-t-il ajouté, qu'une nation entière devrait être attaquée à cause des tensions avec le Hezbollah. Le représentant a appelé Israël à la retenue, et, en sa qualité de puissance militaire de la région, à éviter les pertes en vies humaines et la destruction d'infrastructures essentielles. Il s'est félicité des six propositions que le Secrétaire général a présentées hier. La sortie de crise, a-t-il insisté, exige la cessation des hostilités, l'accès du personnel humanitaire et des efforts diplomatiques. Il a lancé un appel urgent au Conseil pour qu'il agisse de manière décisive et assume les responsabilités que lui a confiées la Charte de l'ONU.

M. AIZAZ AHMAD CHAUDHRY (Pakistan) s'est déclaré alarmé par la situation au Moyen-Orient, qui va à l'encontre du principe largement reconnu selon lequel il n'existe pas de solution militaire au conflit dans la région. Il a appelé les parties à conclure un cessez-le-feu et à donner à la paix et à la diplomatie une chance de réussir. La délégation du Pakistan a ensuite appelé le Conseil de sécurité à mettre en place les conditions d'un cessez-le-feu et à veiller à son respect scrupuleux par les parties au conflit. En outre, la communauté internationale doit venir au secours des centaines de milliers de personnes déplacées, le Pakistan ayant pour sa part déjà envoyé sur place des articles médicaux et alimentaires. Nous devons œuvrer en faveur d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, en faisant appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, a conclu le représentant du Pakistan.

M. NGUYEN DUY CHIEN (Viet Nam), inquiet de la situation humanitaire à Gaza et au Liban, a condamné tous les actes de terreur et de violence ainsi que toutes les attaques contre les civils et leurs biens. Il a aussi condamné la destruction des infrastructures et la détention des autorités gouvernementales et d'autres individus. Il a appelé la communauté internationale et les pays donateurs à fournir l'assistance requise au Liban, tout en réclamant la levée du blocus aérien, maritime et terrestre imposé par Israël. La sécurité du personnel de la FINUL doit être assurée, a-t-il poursuivi, en appelant les parties à éviter tout usage excessif de la force et à prendre des mesures pratiques pour sauver le processus de paix, créer des conditions favorables à la stabilisation de la situation et résoudre le conflit par le biais de négociations. Il a lancé un appel au Conseil pour qu'il agisse rapidement pour mettre fin aux hostilités et ramener les parties à la table des négociations pour rechercher une solution durable au conflit.

M. ENRIQUE BERRUGA (Mexique) a condamné les actes de provocation par le Hezbollah ainsi que l'usage disproportionné des forces israéliennes. Les actes du Hezbollah ne servent pas les intérêts de la cause palestinienne ou arabe. Le Mexique s'est félicité que le Secrétaire général ait présenté hier les éléments d'un projet de résolution qui pourrait être adopté par le Conseil de sécurité. Mais cette situation ne pourra pas être réglée par un simple cessez-le-feu. Depuis le retrait d'Israël du Sud-Liban, il n'a pas été possible de sécuriser la Ligne bleue. Le Gouvernement libanais n'a pas eu les moyens de mettre en œuvre la résolution 1559, qui préconise notamment le rétablissement de son autorité sur l'ensemble de son territoire. Le déploiement d'une force internationale d'interposition qui pourrait remplacer la FINUL à terme est une idée envisageable, a poursuivi le Mexique, qui a fait observer que sans le désarmement des forces irrégulières qui agissent au Liban, il ne sera pas possible de pacifier la région.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel